

Avis d'adoption

L'arrêté municipal no 5-Y portant sur la fermeture d'une partie de la rue Lebel, a été adopté par le conseil municipal le 15 avril 2025 et enregistré au Bureau provincial d'enregistrement foncier le 27 mai 2025.

Cet arrêté municipal est maintenant force de loi.

Notice of Adoption

Municipal by-law No. 5-Y to close a portion of Lebel Street, was adopted by the municipal council on April 15, 2025, and registered with the Provincial Land Registration Office on May 27, 2025.

This municipal by-law is now in force.